

Postes à profil

Les missions confiées aux titulaires de ces emplois requièrent une expertise particulière.

Ces postes exigent des modalités de recrutement hors barèmes afin que l'adéquation entre le profil des candidats et les postes à pourvoir soit optimale.

I-La liste des postes

Sont concernés les fonctions suivantes :

- ASH – Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du second degré (CDOEA)
- ASH – Chargé mission prospective
- ASH – Coordonnateur Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École (APADHE)
- ASH – Coordonnateur Dispositif d'appui aux Pôle Inclusifs d'Accompagnement Localisé (DAP)
- ASH – Coordonnateur pédagogique d'unités d'enseignement (CPUE)
- ASH - Directeur d'établissement spécialisé 3classes et plus
- ASH - Dispositif d'auto régulation pour l'autisme (DAR)
- ASH – Enseignants en milieu hospitalier
- ASH – Enseignants itinérants
- ASH – Foyer d'aide sociale à l'enfance
- ASH – Matériel pédagogique
- ASH – Maison d'arrêt du Val d'Oise (MAVO) et centré éducatif fermé
- ASH – Mise à disposition de la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH)
- ASH – Plateforme de scolarisation mutualisée
- ASH - Professeur ressource autisme
- ASH - Professeur ressource troubles neuro développement (TND)
- ASH – Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- ASH - ULIS 1^{ER} degré option TSA
- ASH – Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA)
- ASH – Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA)
- ASH - Unité d'enseignement autisme (Ecole les groux Vaureal)
- Pôle linguistique renforcé
- Directeur référent
- Conseillers pédagogiques ASH
- Conseillers pédagogiques départementaux

- Conseillers technique départementaux numérique
- Coordonnateur au sein d'un pôle linguistique
- Conseiller pédagogique CASNAV

Vous trouverez en annexe 3 la liste des postes vacants connus à ce jour pour la rentrée scolaire 2024 sur lesquels les enseignants peuvent faire acte de candidature pour une affectation à titre définitif.

Un ajout de poste pourra être réalisé le 8 février 2024.

Les postes qui se libèreraient en fin d'année scolaire 2023-2024 feront l'objet d'un appel à candidature à l'issue du mouvement intra-départemental informatisé.

II - Candidatures

Ces postes sont ouverts aux enseignants titulaires et répondant aux exigences décrites dans la fiche de poste.

La demande doit être transmise accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation **uniquement** via l'application [COLIBRIS](#) avant le 1^{er} mars 2024.

Si le candidat répond aux exigences du poste il recevra par mail via COLIBRIS une convocation à un entretien qui se déroulera entre le 6 et le 16 mars 2024.

Les enseignants nommés à titre définitif sur un poste à profil précis doivent faire acte de candidature s'ils souhaitent candidater sur un autre poste du même type.

III- Affectations

La commission départementale proposera un classement des candidats en fonction de l'adéquation profil/poste.

Le candidat retenu sera nommé à titre définitif sur le poste demandé à compter du 1^{er} septembre 2024 et libèrera, le cas échéant, le poste qu'il occupait à titre définitif.

Cas particuliers :

les enseignants affectés à la maison d'arrêt du Val d'Oise sont nommés à titre provisoire la première année conformément à la circulaire n° 2011-239 du 8-12-2011

Dans l'hypothèse où les candidats retenus participeraient également à la phase informatisée du mouvement intra départemental, la nomination sur le poste à profil étant prioritaire, celle-ci entraînerait l'annulation des vœux effectués dans SIAM/MVT1D.